

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S. GROUPE							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	18 000	FH		FI	18 000
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	18 000	FK		FL	18 000
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	666
	Autres produits (1) (11)						FQ	4
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	18 671
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	46 690
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 977
	Salaires et traitements*						FY	78 000
	Charges sociales (10)						FZ	31 469
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	56 339
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	41
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	214 518	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(195 846)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	14 845
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
			Total des produits financiers (V)				GP	14 845
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
			Total des charges financières (VI)				GU	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	14 845	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(181 001)	

Désignation de l'entreprise			SAS A.D.S. GROUPE		Néant ☐ *			
					Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	26 353			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	950 000			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	976 353			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 138			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	28 500			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	32 638			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	943 715			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 009 870			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	247 156			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	762 713			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	26 353		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	4 000		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires		A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales				138			
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				28 500			
	Produits des cessions d'éléments d'actif						950 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		
	Clôture compte EG2R					26 353		
	Remboursement capital EG2R			4 000				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Commissaires aux comptes

ADS GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 802 250€

14 Rue Hélène Boucher

91460 MARCOUSSIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 45, boulevard Georges Clémenceau - 92400 COURBEVOIE
RCS Paris B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 - Tél. : 01 83 75 81 81
www.groupeaf.com

A l'assemblée générale de la société ADS GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ADS GROUPE** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-14 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 12 Juin 2023.

Auditeurs Associés Franciliens

Philippe RIMMER

Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	3 855	3 855		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	996 623	66 199	930 424	660 814
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 890	5 495	1 395	2 855
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	490 450		490 450	518 950
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 360		25 360	25 360
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 523 178	75 548	1 447 630	1 207 979
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 000		5 000	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	21 600		21 600	
Autres créances	744 277		744 277	676 093
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	
Disponibilités	402 770		402 770	1 113 414
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 173 646		2 173 646	1 789 507
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 696 824	75 548	3 621 276	2 997 486

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	802 250	802 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	280 850	280 850
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	80 225	80 225
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 632 808	1 454 641
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	762 714	178 167
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 558 846	2 796 133
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 617	40 630
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 863	113 450
Dettes fiscales et sociales	17 949	46 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		850
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	62 429	201 353
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 621 276	2 997 486

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

62 429

201 353

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours



Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons Intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	18 000		18 000	725 666
Chiffre d'affaires net	18 000		18 000	725 666
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			667	
Autres produits			5	86
Total produits d'exploitation (I)			18 672	725 752
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			46 690	162 224
Impôts, taxes et versements assimilés			1 977	3 577
Salaires et traitements			78 000	89 959
Charges sociales			31 470	37 069
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 340	14 115
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			42	33
Total charges d'exploitation (II)			214 518	306 977
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-195 847	418 775
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			14 845	16 109
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				709
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			14 845	16 818
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				100 000
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				100 000
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			14 845	-83 182
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-181 002	335 593

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	26 353	
Sur opérations en capital	950 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	976 353	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 138	
Sur opérations en capital	28 500	60 003
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	32 638	60 003
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	943 715	-60 003
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		97 423
Total des produits (I+III+V+VII)	1 009 870	742 570
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	247 156	564 403
BENEFICE OU PERTE	762 714	178 167

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

26 353

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

4 000

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.D.S. GROUPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 3 621 276 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 762 714 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 855			3 855
Immobilisations incorporelles	3 855			3 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	600 121	261 396	43 250	818 267
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	72 665	105 692		178 356
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 890			6 890
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	679 675	367 088	43 250	1 003 513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	518 950		28 500	490 450
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 360			25 360
Immobilisations financières	544 310		28 500	515 810
ACTIF IMMOBILISE	1 227 840	367 088	71 750	1 523 178



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		367 088		367 088
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		367 088		367 088
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		43 250	28 500	71 750
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		43 250	28 500	71 750

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 855			3 855
Immobilisations incorporelles	3 855			3 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	10 133	42 244	667	51 709
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	1 838	12 651		14 489
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 035	1 460		5 495
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	16 006	56 354	667	71 693
ACTIF IMMOBILISE	19 861	56 354	667	75 548

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 791 237 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 360		25 360
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 600	21 600	
Autres	744 277	744 277	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	791 237	765 877	25 360

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 802 250,00 euros décomposé en 80 225 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 62 429 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 863	3 863		
Dettes fiscales et sociales	17 949	17 949		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	40 617	40 617		
Produits constatés d'avance				
Total	62 429	62 429		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	40 617			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 40 617 euros.

Charges à payer

	Montant
Taxe apprentissage libératoire	70
Total	70



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	18 000		18 000
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	18 000		18 000



Tableau des filiales

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI LES MIMOSAS 91470 LIMOURS	1 000	n/a	99,99	53 001
SCEA ECURIE D'ORCEVAL 91470 LIMOURS	90 000	(91 010)	90,00	(93 216)
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS A.D.S. GROUPE**

du 01/01/2022

Adresse 14 rue Hélène BOUCHER 91460 MARCOUSSIS

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MONSIEUR AMORIN DE SA ANTONIO Président				3, rue Mozart 91470 LIMOURS			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑩	
- de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) ⑪		- de l'exercice 2022.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑫		- de l'exercice précédent ⑩	384 177

Nom et qualité du signataire	A MARCOUSSIS	le 19/04/2023
	Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S. GROUPE										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3 855	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	600 120	KN		KO	261 396	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	72 664	KQ		KR	105 691	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	6 890	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	679 675	LO		LP	367 087	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	518 950	8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	25 360	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	544 310	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								8G	1 227 840	8H		8J	367 087

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				1		2		3					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C8		D8				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LY	3 855	LW				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre					MA		MB				
		Sur sol d'autrui					MD	43 250	ME	818 266			
		Inst. gales, agents et am. des constructions					MG		MH	178 356			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers				IU		MM		MN			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	6 890	MT			
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG	43 250	NH	1 003 513			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		8U		M7			
		Autres participations				IO		8X	28 500	8Y	490 450		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	25 360				
TOTAL IV				I3		NJ	28 500	NK	515 810				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								8K	71 750	8L	1 523 178	8M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S. GROUPE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S. GROUPE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 855	PF		PG		PH	3 855		
TOTAL I		RK	3 855	RM		RN		RO	3 855		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	10 132	PS	42 243	PT	666	PU	51 709		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 837	PW	12 651	PX		PY	14 489		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 035	QM	1 459	QN		QO	5 494		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	16 005	QV	56 354	QW	666	QX	71 693		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QY	19 860	QZ	56 354	QZ	666	QZ	75 548		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A.D.S. GROUPE**Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	6K	6L	6M
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	UD
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S. GROUPE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	25 360	UV		UW	25 360				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	21 600		21 600						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	92 237		92 237					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 568		3 568					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	625 479		625 479						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	22 992		22 992						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTALUX		VT	791 236	VU	765 876	VV	25 360			
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY									
Autres emprunts obligataires (1)		TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 863		3 863						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 312		4 312						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 723		6 723						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 069		6 069						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	843		843						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	40 617		40 617						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	62 429	VZ	62 429						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Designation de l'entreprise : SAS A.D.S. GROUPE		Néant ☐		Exercice N° clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	762 713	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 722	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	20	
		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
		WJ	138	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IF		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	53 000	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	53 000
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		IB	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WN			
				WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	110 580	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WR	937 915		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WS			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WT	83 890		
		- imposées au taux de 0 %		WU			
		- imposées au taux de 19%		WV	921 500		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WH			
		- imputées sur les déficits antérieurs		WP			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		WW				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		XB				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		IX	14 845			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		WZ				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				YJ		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*				Y3		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sections)	K9		Entreprises nouvelles (44 sections)	L2	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés d'investissement immobilier exonérées (art. 208 C)	K3	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à dynamiser (44 quaterdecies)	IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC		
				Joues entreprises innovantes (44 sections A)	L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XH	1 020 235		
bénéfice (I moins II)				XI			
déficit (II moins I)				XJ	82 319		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (lignes XO)				XN	82 319		

SAS A.D.S. GROUPE

Exercice N

Cegid Group

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S. GROUPE			Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	82 319
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	82 319
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S. GROUPE										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	178 166		- Autres réserves	ZD	178 166						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	178 166		Report à nouveau (N.B. Le total I doit correspondre à celui du total II)	ZG							
										TOTAL II	ZH	178 166	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	Sous-traitance								YT	6 676			
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	10 481			
	Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	39 812			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	(10 280)			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	46 690				
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	998			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	979			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	1 977				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée								YY	3 600			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	63 458			
DIVERS	Montant brut des salaires *								ØB	78 000			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2058-C prévu par art. 39 II de l'em. III du CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S. GROUPE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	FTS Bâtiments - 38 actions 23/09/2017	28 500			28 500
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑧			
⑦		①	②	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	③
I. Immobilisations*	1	950 000	921 500		921 500		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 1) *					921 500	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 1) - (B)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % - (1)			(ventilation par ligne)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Neant ☒

Origine

**Montant net
des plus-values
réalisées***

**Montant
antérieurement
réintégré**

**Montant compris
dans le résultat
de l'exercice**

**Montant
restant à
réintégrer**

Plus-values réalisées
au cours de
l'exercice

Imposition répartie

sur 3 ans (entreprises à l'IR)

sur 10 ans

sur une durée différente (art 39
quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)

TOTAL :

**Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs**

Imposition répartie

sur 3 ans au titre de

N-1

N-2

N-1

N.2

N-3

Sur 10 ans ou sur une durée

N-4

différente (art. 39 quaterdecies

N-5

1er et 1 quater du CGD

N-6

(à préciser) au titre de :

N.7

N-8

N-9

TOTAL 2

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant antérieurement réintégré

Montant rapporté au
résultat de l'exercice

**Montant restant
à réintégrer**

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A.D.S. GROUPE**

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ④ - ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
N-3					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S. GROUPE				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

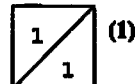
DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SAS A.D.S. GROUPE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)			SA
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE ☐ EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX
Effectifs au sens de la CVAE			EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III du CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 2 5 2 3 9 2 6 2 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.D.S. GROUPE

ADRESSE (voie) 14 rue Hélène BOUCHER

CODE POSTAL 91460

VILLE MARCOUSSIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	80 225

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique AMORIN DE SA Prénom(s) ANTONIO
 Nom marital % de détention 74.01 Nb de parts ou actions 59 380
 Naissance : Date 15021964 N° Département 99 Commune NEGAGE Pays ANGOLA
 Adresse : N° 3 Voie rue Mozart
 Code Postal 91470 Commune LIMOURS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique PINI Prénom(s) CELINE
 Nom marital AMORIN DE SA % de détention 22.42 Nb de parts ou actions 17 991
 Naissance : Date 25051971 N° Département 83 Commune FREJUS Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie rue Mozart
 Code Postal 91470 Commune LIMOURS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Fonctionnaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III de C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

8 2 5 2 3 9 2 6 2 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.D.S. GROUPE

ADRESSE (voie) 14 rue Hélène BOUCHER

CODE POSTAL 91460

VILLE

MARCOUSSIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SCI Dénomination LES MIMOSAS

N° SIREN (si société établie en France) 830867941

% de détention 99.99

Adresse : N° 3 Voie rue Mozart

Code Postal 91470

Commune LIMOURS

Pays FRANCE

Forme juridique SCEA Dénomination ECURIE D'ORCEVAL

N° SIREN (si société établie en France) 897834198

% de détention 90.00

Adresse : N° Voie Chemin Vicinal 2

Code Postal 91470

Commune LIMOURS

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau et haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS A.D.S. GROUPE
825239262 I81

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X	
	PME au sens communautaire	X	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

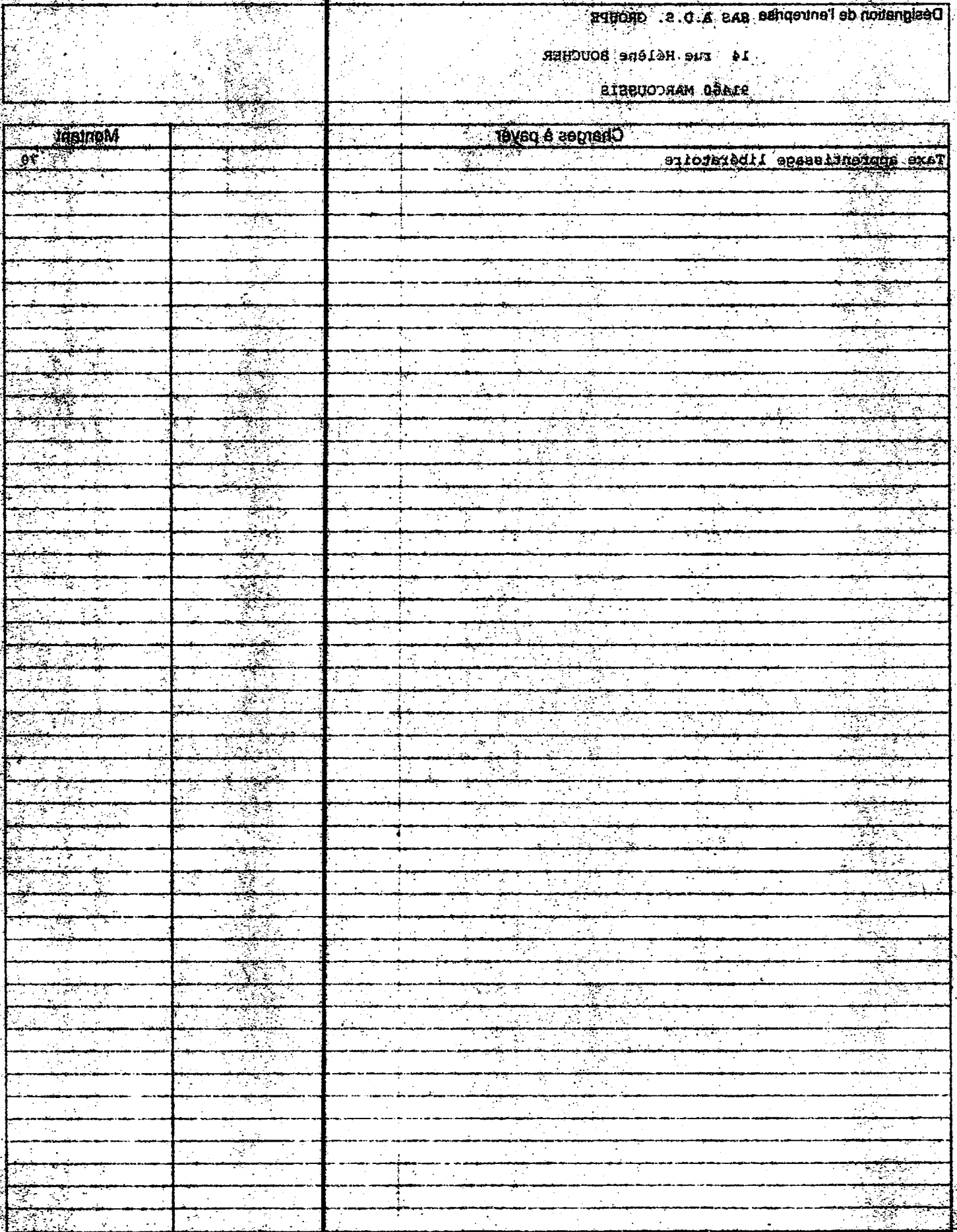
CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SAS A.D.S. GROUPE

14 rue Hélène BOUCHER

91460 MARCOUSSIS

[illegible]



ADS GROUPE

Société par actions simplifiée
au capital de 802250 euros

Siège social : 14 rue Hélène Boucher 91460 MARCOUSSIS
825239262 R.C.S. EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 29/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-neuf juin à 14 heures,"

Mr AMORIN DE SA Antonio, demeurant 3 rue Mozart à LIMOURS (91470), propriétaire de 59380 actions,
Me PINI ép. AMORIN DE SA Céline, demeurant 3 rue Mozart à LIMOURS (91470), propriétaire de 17991 actions,
Mr AMORIN DE SA Hugo, demeurant 3 rue Mozart à LIMOURS (91470), propriétaire de 1427 actions,
Mr AMORIN DE SA Mathieu, demeurant 3 rue Mozart à LIMOURS (91470), propriétaire de 1427 actions,
actionnaires de la société par actions simplifiée ADS GROUPE et propriétaires de la totalité des 80225 actions de 10 euros composant le capital social,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les associés ont pris les décisions suivantes relatives au :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Le cas échéant, lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération Présidence
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés approuvent les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31/12/2022 tels que le président les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 762713,59 euros et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

Les associés constatent, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice comprennent des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 dudit Code pour un montant de 175202,28 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, prennent acte que la réserve légale constituée par la Société est égale au dixième du montant du capital social, conformément à l'article L.232-10 du Code de commerce,

Les associés décident d'affecter 726999,59 euros au crédit du compte "Autres réserves" qui présentera un solde créditeur de 2359807,4 euros.

Les associés décident sur la proposition du président, de distribuer 35714 euros au titre des dividendes. La distribution des dividendes devra être réalisée au plus tard le 30/09/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M CA
HA MA

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les associés constatent que la Société a distribué, lors des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

au titre de l'année 2021, aucun dividende n'a été distribué,
au titre de l'année 2020, 114286 euros,
au titre de l'année 2019, 107500 euros,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président ou du commissaire au compte, le cas échéant, sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent successivement dans les conditions de l'article L. 227-10 dudit Code, chacune des conventions mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés décident de ratifier la proposition de rémunération de Monsieur Antonio AMORIN DE SA, Président, à hauteur de 90 000€ bruts annuels, hors primes éventuelles; cette charge sera inscrite dans les comptes clôturant au 31/12/2023, ainsi que les charges sociales afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises et notamment de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Mr Antonio AMORIN DE SA
Président



Mr Hugo AMORIN DE SA



Me Céline PINI ép. AMORIN DE SA



Mr Mathieu AMORIN DE SA



Désignation de l'entreprise :SAS A.D.S. GROUPE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																									
Adresse de l'entreprise 14 rue Hélène BOUCHER 91460 MARCOUSSIS										Durée de l'exercice précédent* 12																									
Numéro SIRET* 82523926200025										Néant ☐ *																									
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3															
Capital souscrit non appelé (I) AA																																			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC																			
		Frais de développement *								CX						CQ																			
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	3 855					AG	3 855																		
		Fonds commercial (1)								AH						AI																			
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK																			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL						AM																			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO																			
		Constructions								AP	996 623					AQ	66 198 930 424																		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR						AS																			
		Autres immobilisations corporelles								AT	6 890					AU	5 494 1 395																		
		Immobilisations en cours								AV						AW																			
		Avances et acomptes								AX						AY																			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT																			
		Autres participations								CU	490 450					CV	490 450																		
		Créances rattachées à des participations								BB						BC																			
		Autres titres immobilisés								BD						BE																			
		Prêts								BF						BG																			
		Autres immobilisations financières*								BH	25 360					BI	25 360																		
	TOTAL (II)										BJ	1 523 178					BK	75 548 1 447 629																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM																			
		En cours de production de biens								BN						BO																			
		En cours de production de services								BP						BQ																			
		Produits intermédiaires et finis								BR						BS																			
		Marchandises								BT						BU																			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV	5 000					BW	5 000																		
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	21 600					BY	21 600																		
		Autres créances (3)								BZ	744 276					CA	744 276																		
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC																			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD	1 000 000					CE	1 000 000																		
Disponibilités								CF	402 769					CG	402 769																				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH						CI																				
	TOTAL (III)								CJ	2 173 646					CK	2 173 646																			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																										
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																										
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO	3 696 824					1A	75 548 3 621 275																			
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an										CR					
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :										Créances :															

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.S. GROUPE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :802 250.....)			DA	802 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	280 850
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	80 225
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 632 807
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	762 713
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	3 558 846
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	40 617
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 863
	Dettes fiscales et sociales			DY	17 948
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	62 429	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 621 275	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	62 429
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032